



COMMUNE DE MANOM
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 20 janvier 2024
sous la présidence de *Marie-Laurence HERFELD*, Maire

Présents : HERFELD Marie-Laurence, *Maire*

HERFELD Marie-Laurence, BIRCK Jean-Claude, BUHAJEZUK Christelle, DEGRANGE Fabien, GAILLOT Jean-Luc, MANGIN Célia, SANSALONE Carmelo *Adjoints et conseiller délégué*, ARCELLA Véronique, AUBERTIN Yanick, BARONI Alice, BUNEK Delphine, BURY Sébastien, DUCLOS Benjamin, DIAS Bruno, FURLAN Régis, GIULIANI Véronique, HOSY Angeline, MANGEOL Denis, PELTRE Stéphane, PETIT Kathy-Anne, SIMON Malika, TERVER Anne, *conseillers municipaux*.

Absents représentés (procurations) :

GEISLER Gérard représenté par PELTRE Stéphane

Le secrétariat a été assuré par : Célia Mangin

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice : | 23 |
| Nombre de Membres présents : | 22 |
| Nombre de Membres absents : | 1 |
| Nombre de procurations : | 1 |

Affaires inscrites à l'ordre du Jour

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil du 25 novembre 2023.

1. Création budget annexe gestion « Espace Majorelle »
2. Complément ouverture de crédits anticipée sur investissements.
3. Divers.

Madame le maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2023. Le compte-rendu est approuvé par le Conseil et signé par le maire et le secrétaire de séance.

Point 1 Création budget annexe gestion « Espace Majorelle »

Jean-Luc GAILLOT, adjoint au maire, en charge des Finances expose à l'assemblée :

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1412-2 & L.2221.2;
- Vu l'instruction M57 ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour individualiser la construction puis la gestion de l'espace Majorelle, afin de permettre d'une part, la gestion de la TVA et d'autre part, une meilleure lisibilité comptable.

Cet équipement sera géré en gestion directe sous la forme d'un service public administratif sans autonomie financière et sans personnalité morale.

En phase construction, cet équipement sera financé par emprunt, subventions et dotation du budget général. En phase de fonctionnement, cet équipement sera financé par les loyers commerciaux et loyers des logements. Si besoin, une subvention d'équilibre sera versée par le budget général.

Le suivi budgétaire et comptable sera assuré en application de l'instruction comptable M57.
Le budget sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le budget sera assujetti à la TVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Décide de créer le budget annexe « Gestion Espace Majorelle » au __/__/2024.
2. Autorise Madame le Maire à opérer les écritures budgétaires entre le budget général et le budget annexe, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point 2 Complément ouverture de crédits anticipée sur investissements.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

En date du 29/11/2023, le Conseil Municipal a voté l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour un montant de 482 250 €.

Il est nécessaire de compléter cette ouverture de crédit au compte 212 « Agencements et aménagements de terrain d'un montant de 25000 €

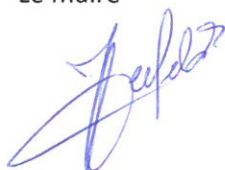
| Chapitre | Compte | Opération | Libellé du compte | Crédit anticipé |
|-----------|------------|-----------|---|------------------|
| 23 | 231 | 2002 | Divers bâtiments | 26 750 € |
| 23 | 231 | 1704 | Etude Maison pour Tous | 23 500 € |
| 204 | 2041411 | | Biens mobiliers | 500 € |
| 21 | 2152 | | Installations de voirie | 22 000 € |
| 21 | 2156 | | Matériel et outillage | 1 000 € |
| 21 | 2183 | | Matériel informatique | 2 500 € |
| 23 | 238 | | Avances versées (appels de fond) | 406 000 € |
| | | | | 482 250 € |
| 21 | 212 | | Agencements et aménagements de terrain | 25 000 € |
| | | | Total | 507 250 € |

Entendu l'exposé de Jean-Luc GAILLOT, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 507 250 € dont l'affectation a été listée dans le tableau ci-dessus et s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 mars 2024 approuve à l'unanimité le présent procès-verbal de la séance du 20 janvier 2024.

Le maire



Le secrétaire de séance

